



## Municipalité de la Commune de L'Isle

### Préavis No 4/2025 Au Conseil communal

Demande de crédit de  
CHF 58'000.00  
pour la modification de  
l'alimentation du jet d'eau du  
bassin de la Venoge



Délégué municipal

M. Philippe Mülhauser, Municipal

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

## **1. OBJET DU PREAVIS**

L'objet du présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit pour l'aménagement d'une installation de pompage de l'eau du bassin afin d'alimenter notre jet d'eau.

## **2. PRÉAMBULE**

Le jet d'eau de notre commune, situé au cœur de notre patrimoine, constitue un symbole fort aux côtés de notre château et d'autres monuments historiques.

Son importance dépasse les frontières de notre commune, étant une image familière et accueillante pour les visiteurs et un emblème de notre identité collective.

Actuellement, ce jet d'eau est alimenté par le réseau d'eau potable communal dont les ressources sont destinées à l'usage domestique des citoyens. Dans une démarche de gestion raisonnée de nos ressources en eau et dans le but de réduire l'empreinte écologique de notre commune, la Municipalité propose une modification de l'alimentation du jet d'eau en alimentant ce dernier directement avec l'eau du bassin.

## **3. EXPOSÉ DE LA SITUATION**

Actuellement, notre jet d'eau fonctionne uniquement avec le réseau d'eau potable. Les travaux envisagés consistent à créer une chambre de pompage à l'extérieur du bassin. Cette dernière sera alimentée par une crépine installée à l'intérieur du tuyau d'évacuation des eaux de la ville (station de relevage). L'eau ainsi pompée sera redirigée dans la conduite actuelle. Cette variante offre de nombreux avantages tels que la préservation de la biodiversité du bassin et l'accès facilité pour l'entretien de la pompe.

## **4. DESCRIPTIF DES TRAVAUX**

### **4.1. Mode de conduite des travaux**

Ce projet est réalisé et piloté par la Municipalité qui assure la direction des travaux.

### **4.2. Travaux prévus**

Les travaux principaux consistent en :

- aménagement d'une chambre de pompage ;
- installation d'une pompe y compris les tuyaux d'eau pour le pompage et l'alimentation du jet d'eau ;
- installation électrique.

## 5. ASPECTS FINANCIERS

Les coûts liés à l'aménagement de cette chambre de pompage se décomposent comme suit :

Désignation	Montants TTC
Travaux de génie civil	CHF 20'000.00
Installation sanitaire, pompe et branchement y compris chambre spéciale	CHF 30'000.00
Raccordement électrique	CHF 3'000.00
Divers et imprévu	CHF 5'000.00
<b>Montant total</b>	<b>CHF 58'000.00</b>

## 6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de L'Isle

- Vu le préavis municipal No 4/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 58'000.00 TTC pour la modification de l'alimentation du jet d'eau;
- Après avoir pris connaissance du rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- D'accorder un crédit de CHF 58'000.00 TTC à la Municipalité pour la modification de l'alimentation en eau du jet d'eau du bassin de la Venoge
- D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Anne-Lise Rime

La Secrétaire rempl. :



Catherine Masson

